

Monsieur Le Maire constate oralement qu'il y a :

- 8 présents : Alain FAVRAUD, Eléonore BEAUBREUIL, Didier CHARPENTIER, Sylvie DOUCEAU, Gérard BÂCLE, Sophie GRANGER, Bethy LECOEUR, Jean-Philippe BUCHET.
- 1 absent avec pouvoir : Sylvain DUBEST donne pouvoir à Didier CHARPENTIER.
- 3 absents excusés : Véronique CHABASSE, Caroline TABARINO et Grégory VERGNE.

Secrétaire de la séance : Didier CHARPENTIER élu à l'unanimité.

Mise à l'approbation du PV du Conseil Municipal du 20/06/2025 : Approuvé à l'UNANIMITÉ.

Les sujets abordés :

- Convention de mise à disposition et de servitudes

→ Lecture par Didier CHARPENTIER et explications par Le Maire : dans le cadre des travaux d'installation d'un bâtiment agricole avec toiture en panneaux photovoltaïques au lieu-dit « Le Dognon », ENEDIS souhaite installer un poste de transformation de courant électrique en remplacement de celui existant trop faible pour le projet. L'emplacement a été défini sur la parcelle cadastrée Section B N°167, communément appelée « communal du Dognon ».

Il convient donc de signer une convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique constitutive de droits réels et une convention de servitudes.

Le conseil municipal AUTORISE la pose du transformateur et AUTORISE le Maire à signer les conventions pour mener à bien ce projet.

**VOTE = POUR à l'UNANIMITÉ**

- Renouvellement contrat RGPD

→ Lecture par Gérard BÂCLE. Le Maire explique qu'il convient de renouveler le contrat concernant le RGPD dans le cadre de la démarche de conformité de la Commune.

Après discussion, le conseil municipal VALIDE la proposition de contrat de l'entreprise GAIA pour 5 ans renouvelable tacitement.

**VOTE = POUR à l'UNANIMITÉ**

- Consultation document cadre relatif au photovoltaïque

→ Sylvie DOUCEAU fait lecture du projet de délibération. Elle explique, avec Le Maire, qu'il a été demandé à la commune, d'émettre un avis concernant le « document cadre relatif au photovoltaïque au sol en application de l'article L111-29 du Code de l'Urbanisme » proposé par la Chambre d'Agriculture.

Après avoir regardé la proposition et discuté du sujet, il s'avère que la Commune n'a pas de parcelles inscrites à ce document cadre et qu'il ressort que la commune n'est donc pas concernée.

Le conseil municipal PREND ACTE de ce document cadre et propose d'ajouter « NON-CONCERNÉ » (se reporter à la délibération N°3/2024 du 26/01/2024 relative aux ZAEnR).

**VOTE = POUR à l'UNANIMITÉ**

- Concession columbarium – erreur tarif

→ Sophie GRANGER fait lecture. Le Maire explique que suite à une erreur de tarif en notre défaveur sur la vente d'une concession au columbarium, il convient de délibérer sur le renoncement à la différence de 150€. Le conseil municipal ACCEPTE d'enregistrer une recette minorée de 150€ au budget communal.

**VOTE = POUR à l'UNANIMITÉ**

- Protection Sociale Complémentaire – volet « santé »

→ Sylvie DOUCEAU fait lecture du projet de délibération et Monsieur Le Maire explique ce qui est attendu. La Protection Sociale Complémentaire devient obligatoire pour le volet « santé » au 1<sup>er</sup> janvier 2026 et il est demandé de choisir le mode participation de la collectivité (labellisation, convention de participation proposée par le CDG87 ou convention de participation mise en place par l'employeur) et de délibérer sur le montant de la participation (minimum 15€).

Les membres du conseil municipal décident DE NE PAS ADHERER à la convention du CDG87, de CHOISIR la labellisation et de FIXER le montant de la participation à 15€ par moi et par agent concerné ayant-droit.

**VOTE = POUR à l'UNANIMITÉ**

- Retrait de délibération
- Lecture par Sophie GRANGER, Le Maire explique le Sous-Préfet de Rochechouart a demandé le retrait d'une délibération.  
Le conseil municipal VALIDE le retrait de la délibération N° 22/2025 du 20/06/2025.

**VOTE = POUR à l'UNANIMITÉ**

- Achat copieur
- Sophie GRANGER lit le projet de délibération concernant l'autorisation à donner au Maire pour procéder à l'achat d'un copieur multifonctions pour l'école.  
Le conseil municipal AUTORISE Le Maire à faire faire des devis, VALIDE la proposition d'achat plutôt qu'un contrat de location/maintenance et AUTORISE Le Maire à signer tout document pour mener à bien ce projet.

**VOTE = POUR à l'UNANIMITÉ**

- Colis des aînés 2025
- Béthy LECŒUR rappelle que la commune offre chaque année un colis aux aînés ayant 65ans ou plus dans l'année. Il est demandé d'en valider le contenu, le tarif et le fournisseur.  
Le conseil municipal CONFIRME l'offre d'un colis par personne ayant 65ans ou plus dans l'année, VALIDE le budget de 25€ par colis et en confie l'élaboration à La P'tite Occitanie de Saint-Junien comme l'année précédente.

**VOTE = POUR à l'UNANIMITÉ**

- Avenant CDD
- Le Maire explique que suite au départ de l'agent technique en charge de l'entretien d'une partie des bâtiments scolaires et de l'aide en cuisine et au service au réfectoire, il convient de modifier les missions et la quotité horaire du second agent d'entretien, avec son accord. Ainsi, un avenant au contrat serait signé pour rajouter 5 heures hebdomadaires à son contrat actuel de 20 heures.  
Le conseil municipal AUTORISE Le Maire à signer un avenant à ce contrat.

**VOTE = POUR à l'UNANIMITÉ**

- Panneaux de courtoisie
- Sylvie DOUCEAU rappel que les membres du conseil municipal avaient été alertés sur la vitesse souvent excessive des véhicules circulant dans les lotissements. Le Maire avait proposé en juin dernier, de se saisir de ce dossier afin d'envisager la pose de panneaux « ralentisseurs ».  
Le conseil municipal AUTORISE Le Maire à prendre les contacts nécessaires pour faire établir des devis, à signer la proposition la plus adéquate et à faire installer un panneau dans chaque lotissement.

**VOTE = POUR à l'UNANIMITÉ**

#### Questions diverses : Néant.

#### Informations diverses proposées par Le Maire ou les membres du conseil municipal :

- Monsieur Le Maire annonce qu'une visioconférence est proposée par les services de la Préfecture concernant le plan ORSEC. Monsieur Buchet et Madame Beaubreuil y participeront.
- Madame Béthy LECŒUR redonne les informations concernant la manifestation « Octobre Rose » du 4 octobre prochain à la salle polyvalente pour la lutte contre le cancer.
- Monsieur Le Maire annonce les PV et INFOS diverses des CCPOL, SEHV et SVBG qui sont transmis aux élus en application de l'article L.5211-40-2 du CGCT.

#### La séance est levée à 20h00.

Le secrétairé de séance,

Didier CHARPENTIER

Le Maire,



Alain FAVRAUD



*Approuvé par l'unanimité des membres présents  
au Conseil Municipal du 17/10/2025.*